

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 08.12.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** POOL WINT
- **Nom commercial supplémentaire:**
- **UFI:** HKUF-6WW2-6109-3G9P
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Catégories d'utilisateurs : Utilisateur professionnel uniquement.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Nettoyant
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Ideal Chimic SA
Route de Saint-Julien 34
CH-1227 CAROUGE (GENÈVE)
SWITZERLAND
service@idealchimic.ch
- **Service chargé des renseignements:**
Département "sécurité produits" IDEAL CHIMIC SA Tel: +41 (0)22 307 11 80
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Centre Suisse d'information Toxicologique - Téléphone 044 251 51 51 - N° d'urgence du CSIT: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
chlorure de didécylidiméthylammonium
- **Mentions de danger**
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 08.12.2023

Nom du produit: POOL WINT

(suite de la page 1)

- P303+P361+P353 **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):** Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P304+P340 **EN CAS D'INHALATION:** transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Préparations**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 7173-51-5 EINECS: 230-525-2	chlorure de didécyl diméthylammonium ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥5-<10%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	alcool isopropylique ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	≥2,5-<10%
CAS: 25988-97-0	Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	2,5-10%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:**
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**



Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Ne pas faire vomir

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 08.12.2023

Nom du produit: POOL WINT

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxyde d'azote (NO_x)
Chlorure d'hydrogène (HCl)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un vêtement de protection.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- Veiller à une ventilation adéquate.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Tenir à l'écart des matières combustibles.
Tenir à l'abri des sources de chaleur et du feu.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un local muni d'un bac de rétention.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Température de stockage recommandée:** Entre +5 °C et +30°C

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 08.12.2023

Nom du produit: POOL WINT

(suite de la page 3)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol (10-25%)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 300 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 300 mg/m ³ , 50 ppm
--------------	--

67-63-0 alcool isopropylique (≥2,5-<10%)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1000 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m ³ , 200 ppm B SSc;
--------------	---

- Composants présentant des valeurs limites biologiques:

67-63-0 alcool isopropylique (≥2,5-<10%)

BAT (Suisse)	25 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Acéton
--------------	---

25 mg/l	Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Acéton
---------	---

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire:



En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire.

Filtre A/P2

- Protection des mains:

Gants de protection

Gants résistant aux produits chimiques (EN374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 08.12.2023

Nom du produit: POOL WINT

(suite de la page 4)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**
Caoutchouc naturel (Latex)
Gants en cuir
Gants en tissu épais
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

Lunette de protection conforme à EN166

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**
- **Forme:** Liquide
- **Couleur:** Selon désignation produit
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH à 20 °C:** 7,2
- **Changement d'état**
- **Point de fusion/point de congélation:** <0 °C
- **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** Non déterminé.
- **Point d'éclair** 75 °C
- **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.
- **Limites d'explosion:**
- **Inférieure:** Non déterminé.
- **Supérieure:** Non déterminé.
- **Pression de vapeur:** Non déterminé.
- **Densité à 20 °C:** 0,99 g/cm³
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **Taux d'évaporation:** Non déterminé.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Entièrement miscible
- **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.
- **Viscosité:**
- **Dynamique:** Non déterminé.
- **Cinématique:** Non déterminé.
- **Teneur en solvants:**
- **VOC (CE)** 25,07 %
- **VOCV (CH)** 25,07 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 08.12.2023

Nom du produit: POOL WINT

(suite de la page 5)

- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux alcalis (lessives alcalines).
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières/Substances incompatibles:** Produits Alcalins
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Gaz hydrochlorique (HCl)
oxydes d'azote

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

7173-51-5 chlorure de didécylidiméthylammonium

Oral	LD50	4.750 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

67-63-0 alcool isopropylique

Oral	LD50	5.045 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	12.800 mg/kg (lapin)
----------	------	----------------------

Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/l (rat)
-------------	----------	---------------

25988-97-0 Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère

Oral	LD50	1.672 mg/kg (rat) (OCDE ligne directrice 401)
------	------	---

Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rat) (OCDE ligne directrice 402)
----------	------	---

· Effet primaire d'irritation:

25988-97-0 Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère

Effet d'irritation de la peau	Irritation	/4h (lapin) (OECD404) non irritant
-------------------------------	------------	---------------------------------------

Effet d'irritation des yeux	Irritation	(lapin) (OECD405) non irritant
-----------------------------	------------	-----------------------------------

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

25988-97-0 Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère

Sensibilisation	/Buehler Test (Cochon d'Inde) (OECD406) non sensibilisant
-----------------	--

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules germinales

25988-97-0 Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère

Génotoxicité in vitro	(OECD ligne directrice 473) Test d'aberration chromosomique in vitro, Lymphocytes humains Négatif
-----------------------	---

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 08.12.2023

Nom du produit: POOL WINT

(suite de la page 6)

- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

7173-51-5 chlorure de didécyl-diméthylammonium

LC50/96h 0,19 mg/l (Pimephales promelas)

EC50/48h 0,062 mg/l (Daphnia)

67-63-0 alcool isopropylique

LC50/96h 9.640 mg/l (Pimephales promelas)

EC50/48h 13.299 mg/l (Daphnia)

EC10/18h 5.175 mg/l (Pseudomonas putida)

25988-97-0 Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère

LC50/96h 0,077 mg/l (Truite arc-en-ciel) (OCDE Ligne directrice 203)

EC50/72h 0,09 mg/l (Algues) (OCDE Ligne directrice 201)

EC50/48h 0,084 mg/l (Daphnia) (OCDE Ligne directrice 202)

EC50 168 mg/l /3h (boues activées) (OECD209)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

25988-97-0 Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère

Biodégradabilité (OECD301B)

Difficilement biodégradable.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

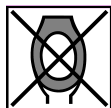
· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques:

· Remarque: Toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:



Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Concentré ou dilué, aucun produit chimique et/ou eau de rinçage ne devrait être déversé dans les eaux claires/eaux de pluie.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 08.12.2023

Nom du produit: POOL WINT

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

- **Code déchet:**
N° Code déchets VEVA/OMoD (CH)
07 07 04

- **Catalogue européen des déchets**

HP8	Corrosif
HP14	Écotoxique

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
- **ADR, IMDG, IATA** UN1760

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- **ADR** 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (chlorure de didécylidiméthylammonium), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- **IMDG** CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (didecylidiméthylammonium chloride, Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère), MARINE POLLUTANT
- **IATA** CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (didecylidiméthylammonium chloride)

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- **ADR, IMDG**



- **Classe** 8 Matières corrosives.
- **Étiquette** 8

- **IATA**



- **Class** 8 Matières corrosives.
- **Label** 8

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 08.12.2023

Nom du produit: POOL WINT

(suite de la page 8)

· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR):	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : chlorure de didécylidiméthylammonium Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: · Stowage Category · Stowage Code	Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B B SW2 Clear of living quarters.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	II Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	2 E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	II Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM), 8, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 08.12.2023

Nom du produit: POOL WINT

(suite de la page 9)

- **Règlement (CE) N° 649/2012**

7173-51-5 chlorure de didécyl diméthyl ammonium

Annex I Part I

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales:**

- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)**

- **VOC (CE) 25,07 %**

- **VOCV (CH) 25,07 %**

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Restriction de l'utilisation recommandée.**

Catégories d'utilisateurs : Utilisateur professionnel uniquement.

Nettoyant

- **Service établissant la fiche technique: Département sécurité du produit**

- **Contact:**

Ideal Chimic SA

Département Sécurité & Législation

+41 (0)22 307 11 80

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 08.12.2023

Nom du produit: POOL WINT

(suite de la page 10)

· Information supplémentaire:

Les fiches de données de sécurité doivent être adaptées :

- *en cas de nouvelles informations importantes concernant une substance ou la préparation.*
- *lorsque la classification harmonisée change dans l'UE ou en Suisse, ou lorsqu'un produit est classé pour la première fois*
- *En présence de nouvelles informations concernant des résultats de processus d'autorisation ou de restriction.*

Une fiche de sécurité ne possède pas de date d'expiration et doit être considérée comme conforme (selon les normes en vigueur au moment de son élaboration) indépendamment de sa date de révision.

CH/FR